

DEFINITIONS ET CHIFFRES

La confusion dans les termes et l'amalgame des chiffres peut embrouiller la compréhension du débat sur ce sujet. Quelques repères sont nécessaires.

Si l'étranger désigne une personne qui n'a pas la nationalité du pays, elle n'est pas forcément immigrée, puisqu'elle peut être née dans le pays de parents étrangers. Il y a **en France 3,8 millions d'étrangers** (dont ½ millions nés en France), **soit 6,1% de la population française**. 40% de ces étrangers viennent de l'Europe et 40% d'Afrique.¹

L'immigré désigne une personne qui se rend, pour y séjourner ou s'y installer, dans un pays, qui n'est pas celui de sa naissance.

Rapporté à la population mondiale, **le nombre de migrants internationaux** représentait, en 2013, selon l'Organisation des Nations Unies, **3,2% de la population mondiale**, soit 232 millions de personnes. L'Europe est la première destination (72 millions) devant l'Asie (71 millions), l'Amérique du Nord (53 millions) et l'Afrique (19 millions).² Les migrations Sud-Sud dépassent légèrement les migrations Sud-Nord.

La proportion des immigrés en rapport avec la population dans les différents pays est très variable. Au Qatar, à Monaco et aux Émirats arabes unis, la proportion des immigrés est respectivement de 86%, 72% et 70% de la population. Pour les démocraties occidentales la proportion est entre 7% et 16%, par exemple l'Espagne à 14%, les États-Unis et l'Allemagne à 13 %, le Royaume-Uni à 10%, l'Italie à 7%, mais la Suisse avec 23%³. Certains pays ont moins de 1% d'immigrés.

« Plus de **276 000 migrants irréguliers sont entrés dans l'Union européenne en 2014**, soit une hausse de 138 % par rapport à l'année précédente », estime le commissaire européen en charge des migrations.⁴ Cela correspond à environ **0,5% de la population de l'Europe**.

Plus de 710 000 migrants ont été détectés aux frontières extérieures de l'UE au cours des neufs premiers mois de cette année 2015, contre 276 000 pour toute l'année 2014.⁵

Il y avait, en 2012, **5,6 millions d'immigrés en France, soit 8,8% de la population**. 2,8 millions de ces immigrants ne sont pas étrangers car ils ont acquis la nationalité française. 37% de ces immigrants sont originaires de l'Europe, plus de 30% de l'Afrique du Nord et 13% de l'Afrique subsaharienne⁶.

A cela s'ajoute l'immigration clandestine difficilement mesurable et estimée entre 200 à 400 000 personnes.

La France a accueilli 209 782 immigrants en 2014, 44% pour raison familiale, 31% comme étudiants. En 2014 : **64 536 demandes d'asile** en France, 14 564 acceptées, soit **78% de rejets** avec 27 606 (43%) sorties effectives du territoire dont 15 161 (23%) expulsions, les autres étant des départs volontaires aidés ou non.⁷

DES TEXTES INTERNATIONAUX

La *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 définit le droit à la libre circulation et la nécessité de l'asile : Article 13. : Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. Article 14. : Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays...

¹ INSEE

² Infos migrations n° 63 - février 2014 « Aperçu sur les migrations mondiales en 2013 »

³ INED Numéro 472 Novembre 2010 Gilles Pison

⁴ La Croix le 15/1/15

⁵ Agence Frontex 13/10/2015

⁶ INSEE

⁷ Ministère de l'Intérieur

La *Convention de Genève* de 1951 relative au statut des réfugiés constitue le document-clé dans la définition du réfugié, ses droits et les obligations légales des États. Elle définit le statut des réfugiés, les droits et les devoirs de ceux-ci et des États qui les accueillent. L'article premier de la Convention : « ...le terme « réfugié » s'appliquera à toute personne... qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays... »

Le *Protocole relatif au statut des réfugiés*, de 1967, en retirant les éléments temporels et géographiques, a fait de la Convention de 1951 un outil universel au service des réfugiés dans le monde. Trois quarts des États du monde ont signé la *Convention de Genève* de 1951 et le *Protocole relatif au statut des réfugiés* de 1967, respectivement 145 et 146 pays.

Dans leur exécution, ces textes dépendent de l'interprétation de chaque État. Effectivement, par exemple, si le droit de quitter un pays est reconnu, l'accueil dans un autre n'est pas acquis. De même « craindre avec raison » peut être interprété de multiples façons.

CAUSES DE L'IMMIGRATION

Les chiffres 2014, ci-dessus, de l'immigration en France indiquent quelques causes. Ainsi la majorité des migrants, **75%, vient pour raison familiale ou pour étudier. Le tiers demande l'asile.** Néanmoins les raisons de l'immigration sont souvent multiples. En plus des raisons principales évoquées et **des raisons personnelles, idéologiques ou fiscales, les migrants fuient la pauvreté, jusqu'à des situations économiques insupportables, la guerre, la persécution politique, religieuse, ethnique, les catastrophes naturelles.**

Les causes premières de l'immigration peuvent être dues à la **déstabilisation de régions à des fins politiques**, à la **dette impayable par les pays non développés** qui perdure de génération en génération ; à la **corruption** qui détourne des biens publics et à **l'exploitation de pays par d'autres**, au **réchauffement climatique**, aux **dictateurs** et leurs soutiens, etc.

HISTORIQUE

L'immigration en France

La France est depuis toujours une terre d'accueil. L'immigration ne date pas d'hier !

Si on remonte à la révolution industrielle du dix-neuvième siècle, on découvre la présence d'ouvriers allemands et belges, et de terrassiers irlandais, par exemple. Au début du vingtième siècle, Russes, Polonais et Arméniens viennent chercher refuge suite aux pogroms et au génocide.⁸

Durant la Grande Guerre des centaines de milliers de coloniaux sont incorporés dans l'armée, par exemple 172 000 algériens, 160 000 sénégalais. Plus de 200 000 coloniaux intègrent l'effort de guerre et 400 000 immigrants sont recrutés, 1/3 dans l'agriculture et 2/3 dans l'industrie. Après la guerre, le besoin de main d'œuvre est immense.

Dans les années 1930, Italiens, Espagnols et Portugais fuient les régimes fascistes installés chez eux.

Après la grande crise de 1929, les migrants ne sont plus les bienvenus et doivent repartir, mais des juifs et des antinazis arrivent quand même d'Allemagne. En 1938 des camps d'internement en particulier pour les anti-franquistes Espagnols sont installés. Le nombre de réfugiés Espagnols en France est estimé en 1939 à 440 000.

Durant la Seconde Guerre mondiale, à nouveau, 120 000 coloniaux sont déployés, puis dans la résistance on comptera des Polonais, des Italiens, des Espagnols.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'économie est en pleine expansion et les grands patrons de l'industrie affrètent des cars et des bateaux pour ramener la main-d'œuvre dont ils ont besoin pour faire tourner les usines. Le premier " choc pétrolier " en 1974 donne un brusque coup de frein à la croissance économique, les machines et les robots remplacent les travailleurs, le chômage massif fait son apparition et le contrôle de l'immigration devient une préoccupation politique majeure.⁹

⁸ Cahiers de l'EPM, "Stratégies pour l'intégration des minorités ethniques", André Pownall no. 55, 2005/1, p.9-11.

⁹ Idem

A cause de la crise, l'immigration devient un « problème ».

Les ressortissants des anciennes colonies françaises continuent dans les années 70-80 à arriver en France, en fuyant la guerre et la misère de leurs pays¹⁰ (Vietnam, Cambodge, Laos).

Finalement l'immigration en France oscille entre la solidarité et les tensions, voire les rejets, en fonction de l'état de santé de l'économie.

L'émigration des Français

Si l'immigration vers la France a toujours existé, de même l'émigration des Français est aussi une constante.

On peut rappeler, qu'après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, beaucoup de huguenots ont fui la France. Des estimations basses avancent le chiffre de 200 000 départs de France. L'Angleterre, la Suisse, les colonies américaines les ont accueillis à bras ouverts. Frédéric-Guillaume 1er, duc de Brandebourg-Prusse, proposait ainsi : une aide pour l'exode, un soutien pour tout ce qui était nécessaire pour l'établissement des exilés dans le pays (maison, terre, instruments de travail), exemption d'impôts, nomination de magistrats et autres attributions pour les réfugiés.

L'émigration désigne le départ d'environ 140 000 personnes hors du territoire français entre 1789 et 1800, en raison des troubles révolutionnaires et ceci dès le lendemain du 14 juillet et la prise de la Bastille. Ces personnes de l'aristocratie, du clergé et des partisans de l'Ancien Régime, tenants de la monarchie et du pouvoir absolu, craignent l'effondrement de celui-ci et quitteront le pays pour s'installer dans les pays européens voisins. Certains émigrent pour combattre la Révolution de l'extérieur, d'autres pour se soustraire à ses rigueurs.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, en mai 1940, des millions de personnes s'enfuient du nord et de l'est de la France, de la Belgique. En juin 1940, 2 millions de personnes s'enfuient à leur tour de la région parisienne de Parisiens, 2/3 de la population de Paris intra-muros.

Au total, environ dix millions de personnes se retrouvent sur les routes de France, soit près du quart de la population française. Des familles furent dispersées, quelque 90 000 enfants ne retrouveront pas leurs parents¹¹. Après l'arrêt des combats, une partie rentrera, mais une autre sera obligée de rester en zone libre. Les villes de France, en zone libre se trouvent remplies de réfugiés et leur population se multiplie.

Actuellement entre 2 et 2,5 millions de Français sont établis hors de France, dont 49,7% en Europe, 20,8% en Afrique, 13,2% en Amérique du Nord.¹² Seulement 17% prévoient de revenir dans 2 ans.

3-ÉCONOMIE DE LA MIGRATION

« Les migrations ont un impact sur quatre catégories de population : les migrants eux-mêmes ; les habitants du pays de départ ; les autochtones du pays d'arrivée ; mais aussi les immigrés déjà installés et les allochtones de la seconde génération. Il en ressort qu'à divers titres tous sont plus ou moins victimes de coûts financiers mais aussi de coûts psychologiques ou sociologiques. Livrer un chiffre unique est une simplification drastique et il ne faut pas se contenter d'une information aussi pauvre, utile, mais insuffisante. »¹³

L'OCDE a affirmé que « globalement, l'impact fiscal de l'immigration est généralement modeste pour la plupart des pays... Les pays qui ont connu dans le passé une abondante immigration de travail – par exemple l'Allemagne et la France – ont tendance à conclure à un impact négatif de l'immigration, car il est mesuré après que la plupart des travailleurs ont pris leur retraite ; les pensions qu'ils reçoivent font donc plus que compenser les cotisations des cohortes moins nombreuses d'immigrés actuellement en activité. En revanche, les pays qui ont reçu récemment une importante immigration de travail perçoivent généralement un effet positif, parce qu'il est mesuré peu après ces vagues d'immigration.¹⁴

¹⁰ Idem

¹¹ DVD "juin 1940, le grand chaos", supplément à Géo Histoire, film de Christophe Weber.

¹² <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens> et selon le registre des français de l'étranger.

¹³ M. Bichot, professeur émérite à l'université Lyon 3, Institut de géopolitique des populations, Conférence : Les impacts de l'immigration sur les immigrants

¹⁴ L'Organisation de Coopération et de Développement Economique rapport annuel sur les perspectives des migrations internationales des économies occidentales présenté le 13 juin 2013 p.172